

ÉDITÉ AVEC LA FRANCE AGRICOLE
DU 20/06/2014
La France Agricole
www.lafranceagricole.fr

AMBITION CÉRÉALES 2030

**Des hommes responsables
d'entreprises céréalières performantes
pour Produire plus, Produire mieux**





Nos ambitions céréales pour 2030

PHILIPPE PINTA, PRÉSIDENT DE L'AGPB

L'AGPB vient d'avoir 90 ans et elle a souhaité faire de cet anniversaire un moment d'éclairage des céréaliers français sur leur avenir. C'est pourquoi elle a demandé à un groupe d'agriculteurs récemment entrés dans son Conseil d'Administration de se projeter à 15 ans d'ici.

De leurs travaux est résulté un ouvrage, « **Ambition Céréales 2030** » ⁽¹⁾, dont nous vous présentons dans ce dossier les grandes lignes ainsi que les principales conclusions énoncées sous forme de **12 défis**.

2030 est encore une échéance à laquelle, malgré l'accélération du changement, il reste possible d'imaginer le futur avec réalisme. Les repères dont nous disposons pour ce faire semblent assez solides :

- Notre activité et les filières qu'elle alimente sont généralement reconnues comme un atout important pour le développement économique et l'équilibre territorial de notre pays.
- Le monde, dans lequel nous sommes l'un des premiers exportateurs de blé, aura de plus en plus besoin de céréales demain.
- Les céréales sont des matières premières polyvalentes et le deviendront toujours davantage, de la tige aux grains, grâce aux progrès de la recherche et à l'avancée des technologies.

S'ajoute à cela, au regard de l'expérience, un point d'arrimage plus subjectif : la confiance que nous nous pouvons avoir en notre capacité, avec l'appui de nos partenaires de filière, à nous adapter aux circonstances et aux attentes, faille-t-il se remettre en cause.

Dès lors, il est permis d'affirmer un objectif, « **Produire plus, Produire mieux** », en étant convaincus que l'entreprise céréalière de demain l'atteindra en étant bioperformante. C'est donc là notre ambition pour les 15 prochaines années. Rendez-vous en 2030 !

(1) téléchargeable sur le site Internet de l'AGPB, www.agpb.fr

AMBITION CÉRÉALES 2030



Imaginer le futur avec volonté et réalisme...

La réflexion menée au sein du Conseil d'Administration de l'AGPB

Les céréales, une chance et une force de la France

La France fait partie des greniers à blé sur lesquels le monde peut compter pour 2030. Elle a la chance immense de pouvoir en produire régulièrement en quantités élevées et qualité appréciée, ce qui lui permet chaque année d'approvisionner de nombreux pays déficitaires. Cette situation lui donne à la fois un rôle de premier plan sur les marchés agricoles internationaux et la responsabilité de participer à la satisfaction des besoins vitaux de la population mondiale. Économiquement, socialement, géo-politiquement, nos céréales sont essentielles. **La France doit éviter de répéter avec sa céréaliculture les erreurs qu'elle a faites avec son industrie !**

Les réalités plaident d'elles-mêmes. Les céréales s'étendent sur près de 17% du territoire métropolitain, les emplois liés à leur production et à toute l'activité qu'elle alimente dans l'industrie, dans les services, avoisinent les 500 000. En 2013, l'excédent du commerce extérieur céréalier s'est élevé à 10 Mds € - le deuxième poste positif derrière l'aéronautique, l'équivalent de 120 Airbus - tandis que la balance commerciale dans sa globalité était déficitaire de 61 Mds €.

D'importants besoins supplémentaires en 2030

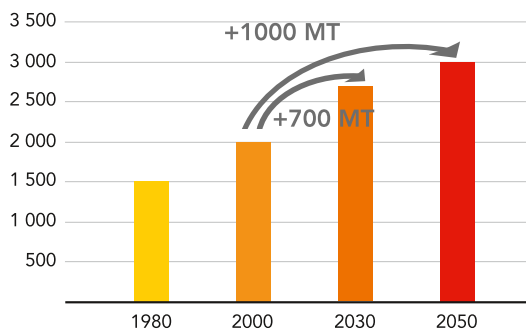
Les tendances de fond sur les marchés agricoles sont plutôt de nature à conforter ces réalités dans les années à venir. Elles se nomment croissance démographique, urbanisation des populations et essor des classes moyennes, lesquelles sont davantage consommatrices de viandes, de volaille et de porc surtout. **Pour y faire face, il sera nécessaire de produire 700 millions de tonnes (MT) supplémentaires de céréales dans le monde dans quinze ans, dont 200 MT de blé.** À ces besoins s'ajouteront ceux des industries non alimentaires, appelées à utiliser de plus en plus de ressources renouvelables à la place de ressources fossiles grâce à la Chimie du Végétal.

Les grands pays exportateurs auront vocation à répondre à ces nouvelles exigences, la progression des récoltes dans les pays déficitaires ne pouvant y suffire. **« L'augmentation de la production de blé devra venir à 85% d'une hausse des rendements »**, selon la FAO. Cette considération s'applique pleinement à la France. Pour maintenir son rang parmi les pays industrialisés dans la satisfaction de la demande mondiale, la France devra produire 45 MT de blé en 2030, contre 37 MT aujourd'hui.

>>

UNE CONSOMMATION MONDIALE DE CÉRÉALES EN HAUSSE DE 700 MT EN 2030

Millions de tonnes



>>

Cela suppose que la production française de blé renoue avec la croissance des rendements à un rythme moyen de 0,5 quintal de blé par hectare et par an, affirme l'AGPB dans l'ouvrage « Ambition Céréales 2030 ». Aussi faut-il faire appel à des nouvelles technologies conjuguant encore mieux accroissement de la production et protection de l'environnement. Il faut « Produire plus, Produire mieux » et donc pouvoir accéder pleinement à l'innovation.

La bioperformance pour cultiver l'avenir

Concilier productivité des sols et des plantes, qualité sanitaire et technologique, empreinte écologique minimum, les céréaliers français s'y appliquent déjà et deviendront des champions de la « bioperformance », selon le mot utilisé dans « Ambition Céréales 2030 » pour désigner ce savant équilibre.

La méconnaissance du métier de céréalier laisse croire bien souvent, et jusqu'à la caricature, qu'il est impossible de combiner productivité et bonne gestion des équilibres biologiques. Or il n'y a pas d'incompatibilité par nature entre les deux. Les agriculteurs ont et auront de plus en plus les moyens de le démontrer grâce aux innovations et à la progression des connaissances sur ce qui se passe dans les sols et dans les plantes. Avec les progrès de la génétique, de l'agronomie, du savoir sur la physiologie des plantes, l'on est capable de pénétrer au cœur de l'infiniment petit,

dans les sols, dans les plantes, et de cerner les interactions entre eux. Mêmes progrès à l'échelle du très grand, c'est-à-dire dans la prévision météorologique, la maîtrise de la diversité intraparcellaire, la compréhension des dynamiques des bassins versants.

L'informatisation des exploitations, l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ainsi que l'utilisation des outils les plus modernes d'observation, d'aide à la décision, de gestion des interventions apportent une contribution majeure à la transcription des progrès des sciences dans les champs. **L'ambition de l'AGPB est que ce mouvement s'amplifie rapidement et qu'ainsi la responsabilisation l'emporte sur les politiques de défiance quant à l'utilisation des facteurs de production.**

L'entreprise céréalière du futur

« Ambition Céréales 2030 » pose l'hypothèse que l'exploitation céréalière de demain devra faire face à une extrême variabilité des prix, du simple au double d'une année sur l'autre ou inversement.

Dès lors il est souhaité que la PAC évolue le plus possible vers un système hiérarchisé d'assurances (auto-assurance, assurance climatique, « assurance revenu ou paiements contracycliques »), dans l'esprit de la politique agricole américaine. L'amplification des aléas conduira par ailleurs les exploitants à emprunter différentes voies pour tirer parti de manière optimale de leurs potentialités dans les années futures. À l'analyse des témoignages, il ne ressort pas de schéma dominant, tel que le tout agrandissement. **Les maîtres mots seront flexibilité et adaptation.**



-30%
d'usage de produits
phytosanitaires en 10 ans

-70%
d'apports d'engrais phosphatés
et potassiques en 20 ans

93%
des exploitations professionnelles
céréalières utilisent internet

-15%
d'apports d'azote minéral
en 20 ans

250 000
agriculteurs recyclent leurs emballages

400 000 km
de bandes enherbées implantées le long des cours d'eau

-9%
en émission de gaz à effet de serre en 20 ans

Au-delà de l'appel aux instruments modernes d'observation des cultures et de gestion des intrants, qui se diffusent très largement, ces notions renvoient en particulier :

- à la **diversification**, pour mieux résister aux turbulences causées par les conditions climatiques et par l'imprévisibilité des marchés. La diversification dans des productions végétales hors grandes cultures et en élevage est souhaitée, sans ignorer dans le second cas les résistances manifestées par les populations proches et les obstacles réglementaires et bureaucratiques à franchir ;
- au **développement de synergies**, soit par la choix d'une formule sociétaire, soit en recherchant des interactions entre animal et végétal (projets de méthanisation par exemple), soit par l'insertion de l'exploitation dans des schémas d'organisation économique et interprofessionnels ;
- à l'**allongement des rotations**, comme facteur de rupture des cycles de maladies, d'économie d'intrants et également de répartition des risques.

Mentionner ces voies d'évolution des exploitations céréalières ne va pas sans en appeler à des politiques d'accompagnement de la part des Pouvoirs publics. Par exemple, en matière d'implantation d'élevages et de nouvelles industries utilisatrices de céréales, par exemple en ce qui concerne le développement de l'assolement en commun.

De plus en plus cruciale, la question de la résistance financière de l'exploitation céréalière à l'ampleur croissante des aléas (variabilité des prix, succession d'années difficiles) appelle quant à elle des réponses telles qu'un redimensionnement du dispositif fiscal de déduction pour aléas (DPA). Plus à la base, la redynamisation de la réorganisation foncière est ressentie comme un moyen

important de favoriser l'adaptation économique des exploitations et, en même temps, l'harmonie entre agriculture et environnement d'une part, la cohabitation entre activités agricoles et autres activités humaines d'autre part.

À ces considérations sur l'exploitation céréalière de demain s'en ajoutent enfin deux autres qui concernent plus spécifiquement ceux qui les dirigeront. La première est que **l'appareil de formation continue devra suivre les besoins de plus en plus rapides d'actualisation des connaissances et des techniques** générés par l'accélération du changement. La seconde est que **la communication des céréaliers avec la société devra être en premier lieu l'affaire de chacun d'eux**, qu'il fera inmanquablement partie de leur métier dans le monde de demain de pratiquer une communication de proximité, d'expliquer dans les villages, dans les écoles, ce qu'ils font et quel est leur rôle.

Les idées, les engagements et les lignes de politique agricole présentées dans « Ambition Céréales 2030 » sont synthétisés dans un document, « 12 défis pour Produire plus, Produire mieux », repris en pages suivantes. ■



12 défis pour Produire plus, Produire Des hommes responsables d'entreprises agricoles performantes

Ambitieux pour la France

1. Satisfaire la demande en céréales dans toute sa diversité

La filière céréalière a pour ambition d'améliorer la qualité de ses productions, véritable enjeu pour répondre aux exigences croissantes de ses clients tant sur les marchés intérieurs qu'à l'export. Toutefois, une vigilance s'impose pour éviter toute réglementation superflue qui s'appliquerait aux seuls producteurs français et qui les empêcherait de s'adapter.

2. Exporter pour contribuer à relever le défi alimentaire mondial

D'ici à 2050, le monde devra produire un milliard de tonnes supplémentaires de céréales pour nourrir 9,6 milliards d'humains. La France, 5ème producteur mondial, dispose de tous les atouts pour relever ce défi alimentaire mondial de par la régularité de sa production, son climat, la qualité de ses sols et la technicité de ses agriculteurs.

3. Développer les activités consommatrices de céréales, porteuses de valeur et d'emploi dans les territoires

Une céréaliculture performante permet, sur l'ensemble du territoire, de consolider tout un éventail d'industries agroalimentaires, sources de valeur ajoutée et pourvoyeuses d'emplois. Par le renforcement des filières animales consommatrices de grains, les céréaliers ont pour ambition de développer encore davantage ces industries stratégiques pour la vitalité des zones rurales.

Confiants dans l'innovation

4. Accélérer le progrès génétique pour des céréales résistantes, sobres, productives et riches en protéines

Parallèlement à la volonté de participer au défi alimentaire mondial, les céréaliers ont l'ambition de réaliser toujours plus de progrès en matière de techniques culturales et de génétique pour cultiver des plantes plus économes en eau et en azote, plus résistantes aux maladies, aux insectes, aux aléas climatiques et riches en protéines.

5. Réduire l'empreinte sur l'environnement par la diffusion à grande échelle de technologies innovantes

Les producteurs, soucieux de poursuivre leurs efforts en faveur d'un moindre impact de leurs activités sur l'environnement, souhaitent accroître massivement la diffusion et le recours à des pratiques agronomiques innovantes, comme l'utilisation d'outils d'aide à la décision et d'outils de pilotage de précision des cultures.

6. Investir dans la chimie du végétal et les énergies renouvelables

La filière céréalière, pleinement investie sur les problématiques d'innovation, participe activement à la Croissance verte. D'une part, par le développement d'énergies renouvelables avec notamment la méthanisation. Et d'autre part, par la structuration des filières de la chimie du végétal, réelle alternative à la chimie du pétrole.

mieux.

AMBITION CÉRÉALES 2030

Motivés par l'exigence de compétitivité

7. Conforter l'organisation des filières et l'interprofession

Les organismes stockeurs, qui collectent plus de 80 % des céréales françaises, permettent la structuration et l'organisation des filières. Cette organisation fait la force des partenariats interprofessionnels et participe à la sécurisation des prix et des revenus pour les producteurs. Dans un contexte de volatilité des prix, cette organisation doit plus que jamais être confortée et pérennisée.

8. Optimiser la logistique, facteur clef de compétitivité

La filière céréalière souhaite privilégier des modes de stockage et de transport performants et durables. Il s'agit non seulement d'optimiser le réseau de silos modernes, mais aussi les transports de masse par voies navigables et ferroviaires, tant sur les marchés intérieurs qu'à l'export, et les installations portuaires.

Engagés face aux risques croissants

9. Défendre la dimension européenne de la politique agricole

Pour garantir la compétitivité de la production céréalière française, il est primordial de préserver un budget européen fort, maintenir une politique agricole « commune », ne pas créer de distorsions de concurrence entre les États-membres, notamment lors de la mise en œuvre nationale ou régionale de la PAC.

10. Construire un système hiérarchisé d'assurances répondant à la diversité des risques

Face à la volatilité des cours, il convient d'offrir aux producteurs les moyens de se prémunir contre les multiples risques et ainsi favoriser l'auto-assurance, améliorer le système d'assurance climatique et étudier la possibilité d'une « assurance revenu » en lien avec les soutiens de la PAC.

Fiers de nos valeurs

11. Appuyer la pérennité d'un tissu d'entreprises agricoles performantes à responsabilité individuelle

Les PME céréalières souhaitent multiplier les pratiques responsabilisantes plutôt que de subir une gestion trop administrée. Face à la concurrence accrue, elles veulent encourager les synergies pour améliorer la compétitivité de l'agriculture : mutualisation du matériel et de la main d'œuvre, assolements en commun, complémentarité animal/végétal, accès au foncier...

12. Communiquer sur le caractère moderne, responsable et innovant du métier de céréalier

Le métier de céréalier et les activités de la filière souffrent d'un déficit réel de notoriété et d'image. Aussi, les céréaliers doivent engager une communication spécifique pour mieux faire comprendre la réalité de la céréaliculture d'aujourd'hui et de demain et ainsi modifier la perception des décideurs, des médias et de la société.



Nouveauté 2014 : série S

Performances et qualité à chaque hectare récolté

- Trémie d'une capacité max. de 14100 l pour une logistique de récolte plus efficace
- Battage et séparation en douceur, limitant les dommages aux grains et maximisant la qualité de la paille
- John Deere « Machine Sync » pour une logistique de récolte optimisée
- Dispositif de réglage interactif multipliant les stratégies d'optimisation, pour des performances supérieures

En avant-première

Découvrez sans attendre les nouveaux produits John Deere en visionnant nos vidéos sur le site www.JohnDeere.fr ou en vous rendant chez votre concessionnaire John Deere !



JOHN DEERE

JohnDeere.com